



AutreCOM se met au service du Préfet !

Dans la presse locale, François-Xavier Lauch s'est félicité à plusieurs reprises de l'avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) sur le Contournement Ouest de Montpellier (COM). Monsieur le Préfet de l'Hérault n'a pas dû avoir le temps de lire en entier l'avis du CNPN, avis qui est favorable sous 2 conditions et met en avant plusieurs lacunes majeures dans le dossier présenté par Vinci. Notre collectif se met au service du préfet et propose un court résumé à son attention.

Le collectif AutreCOM se félicite du travail du CNPN qui, quelques jours après l'avis de l'Autorité environnementale, publie son avis¹ sur la demande d'autorisation environnementale du COM. Monsieur le Préfet s'est amplement félicité dans la presse locale que l'avis du CNPN soit favorable, mais il n'a probablement pas eu le temps de lire en entier **cet avis** dont les conclusions indiquent qu'il est **favorable sous les 2 conditions** suivantes :

- Privilégier la compensation sur les sites déjà engagés avec le conservatoire d'espaces naturels
- Prévoir de compenser partiellement l'artificialisation du site via une contribution significative à un projet de désartificialisation à l'échelle métropolitaine au cours de la prochaine décennie.

De plus, **l'avis du CNPN comporte de nombreuses critiques du projet** d'ASF-Vinci. Bien que ces critiques ne se retrouvent pas dans les conclusions, **il semble important que Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat, puisse les mettre en avant dans ses prochaines interventions pour la bonne information du public.** Nous avons relevé deux pages de critiques qui montrent **plusieurs lacunes et manque de sérieux de l'étude**, concernant l'importance et la cohérence du projet, les incidences avec des projets proches (effets cumulés), la concurrence faite par le projet COM aux autres modes actifs et aux transports en commun (TC), l'évaluation des enjeux et des impacts, les mesures de compensation ... Dans un souci de synthèse pour ne pas abuser du temps de Monsieur le Préfet, celles qui ont retenu le plus notre attention sont reproduites en annexe.

Avant que le préfet ne puisse délivrer l'arrêté d'autorisation environnementale, **il reste un certain nombre d'étapes à franchir :**

- Répondre à toutes les réserves émises par l'Autorité Environnementale
- Répondre aux 2 conditions imposées par le CNPN et, nous l'espérons, aux autres nombreuses critiques
- Ouvrir l'enquête publique environnementale qui doit permettre à la population de s'exprimer

Monsieur le Préfet - ainsi que la Métropole - doivent réaliser qu'**il serait imprudent que les travaux commencent avant** que toutes ces étapes ne soient franchies et que tous

¹https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2024-11-13a-01686_contournement_ouest_de_montpellier_34_ecb-avis_du_05_2025.pdf

les recours ne soient purgés.

Notamment, **le mardi 24 juin, une nouvelle délibération sur le COM pourrait s'inviter en séance de conseil municipal** : la vente de plus d'un hectare de terrain à Vinci pour un prix imbattable, dont une parcelle hors DUP. Quelle coïncidence !

Veut-on là encore s'engager dans la politique du fait accompli, avec les conséquences que l'on connaît pour l'A69 ?

AutreCOM <https://autrecom.jimdosite.com/>

Contact : Céline Scornavacca 07 70 11 94 45 Jean Michel Héлары 06 74 32 82 9

Annexe

«Le classement du projet en envergure nationale ou européenne n'est pas compréhensible au vu du dossier».

« Le double objectif du projet (raccordement des deux autoroutes et achèvement de la voie ouest de contournement de Montpellier pour la desserte locale) fragilise les arguments mis en avant pour le justifier »

« Le trafic induit n'est pas clairement étudié et présenté dans le dossier. » (et le rapport mentionne que ce phénomène est « démontré par la littérature »)

« L'argument de la réduction de la production de CO2 tombe devant la nature du projet d'une voie rapide. » et l'**avis prône une alternative « à vitesse réduite (50 à 70 km/h) »**

« Le maintien ou l'augmentation du trafic à vitesse rapide produit par ce projet pourrait **dégrader la qualité d'autres modes de mobilités** dans la zone. »

« On aurait pu imaginer le déploiement d'une offre centrée sur le transport en commun pour absorber les besoins qui seront générés par l'augmentation prévue d'habitants à l'ouest ».

« De nombreux projets réalisés ou autorisés engendrent des impacts cumulés pour la biodiversité, ce qui constitue l'une des problématiques de ce projet. »

« Une analyse fonctionnelle des différents projets et de leur compensation à l'échelle de l'agglomération de Montpellier aurait été attendue dans le cadre de cet exercice. [...] **Cet exercice doit être pris au sérieux** »

« Un peu moins de temps passé à rechercher les espèces exotiques envahissantes, sans objet pour le présent projet, aurait probablement été mieux employé à compléter la liste des espèces végétales. »

« Pour ces deux groupes [« amphibiens » et « reptiles »NdR], **ces évaluations** [«d'impact brut» NdRt] **sont contestables** au vu de la vulnérabilité de ces espèces au trafic routier. »

« **Ces mesures donnent une fausse impression de fiabilité experte**, quand elles se basent sur des inventaires qui ne permettent absolument pas de comprendre la fonctionnalité d'une population ».

« **Le choix du site naturel de compensation, de restauration et de renaturation de Valmagne interroge le CNPN.** Il se situe à plus de 30 km de la zone du projet »

« Les mesures de suivi ne sont pas toujours suffisamment précises »